





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2017-6**

Séance publique du

3 février 2017

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170203- lmc1104412-DE-1-1
Date de signature : 07/02/2017
Date de réception : mardi 7 février 2017
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : CREATION ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX EN PROVENCE**

Le 3 février 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 27/01/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Brigitte DEVESA à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Reine MERGER, Madame Gaele LENFANT à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Claude MAINA à Eric CHEVALIER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Catherine ROUVIER.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources Humaines et
Services aux Publics
Direction du Recrutement et
Développement des Compétences

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 FÉVRIER 2017

Nomenclature : 4.1

Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

RAPPORTEUR : Madame Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : CREATION ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La présente délibération est destinée à mettre à jour le tableau des effectifs budgétaires en tenant compte des différents mouvements concernant la gestion administrative du personnel à savoir:

1/ Plan de recrutement année 2017

GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCE
Adjoint technique de 2 ^{ème} Classe	2	2	<u>Création</u> de deux emplois d'adjoint technique de 2 ^{ème} Classe à temps complet. <u>Suppression</u> de deux emplois d'agent de maîtrise à temps complet vacant à l'effectif municipal. A compter du 17 mars 2017.
Administrateur Territorial	1	1	<u>Création</u> d'un emploi d'administrateur territorial à temps complet. <u>Suppression</u> d'un emploi d'ingénieur en chef de classe

			normale à temps complet vacant à l'effectif municipal. A compter du 1 ^{er} mars 2017.
--	--	--	---

2/ Mises en stage d'agents contractuels

GRADE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	INCIDENCE
Technicien principal de 2 ^{ème} Classe	1	1	Création d'un emploi de technicien principal de 2 ^{ème} Classe à temps complet. Suppression d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet vacant à l'effectif municipal. A compter du 1 ^{er} janvier 2017.

3/ Création d'un poste de chargé de mission développement numérique

Suite à l'obtention du label Bibliothèque Numérique de Référence (BNR), délivré par le Ministère de la Culture, le poste de Chargé de Mission Développement numérique est créé à compter du 06/02/2017 et rattaché à la Direction Bibliothèque Méjanès afin de conduire le projet de bibliothèque numérique.

Le grade de référence est créé sur le cadre d'emplois des bibliothécaires territoriaux de l'indice majoré 349 à l'indice majoré 658. Une subvention de l'Etat permettra de couvrir 80% du coût salarial.

Cette prise en charge, assurée à 80% par l'Etat et 20% par la ville d'Aix-en-Provence, est prévue pour une durée d'un an renouvelable deux fois (voir délibération 2016-278 du 20 juin 2016 relative à la demande de subvention).

Cette mission étant définie pour une durée maximale de trois ans, un contrat article 3-3 de la loi du 26/01/84 modifiée relative au statut de la Fonction Publique Territoriale pourra être proposé au candidat retenu au recrutement.

Je vous demande mes chers collègues, de bien vouloir:

- **DECIDER** de l'ensemble de ces créations et suppressions d'emplois à l'effectif de la Ville qui prendront effet à compter du 1^{er} mars 2017 pour le plan de recrutement année 2017. L'incidence financière s'élève pour l'exercice 2017 toutes charges comprises à 39 380 € (trente-neuf-mille trois-cent-quatre-vingt euros), somme imputable au budget de la Ville 2017 sur les lignes 64 111 "rémunération principale du personnel titulaire" qui présentent les disponibilités nécessaires.
- **DECIDER** de l'ensemble de ces créations et suppressions d'emplois à l'effectif de la Ville qui prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2017 pour la mise en stage d'agents contractuels. L'incidence financière s'élève pour l'exercice 2017 toutes charges comprises à 720 € (sept-cent-vingt euros), somme imputable au budget de la Ville 2017 sur les lignes 64 111 "rémunération principale du personnel titulaire" qui présentent les disponibilités nécessaires.
- **DIRE** que la dépense résultant de cette création de poste de chargé de mission développement numérique pour la Bibliothèque Méjanès, s'élève à 56 000 € (cinquante-six-mille euros) toutes charges comprises, somme imputable au budget de la Ville 2017

sur les lignes 64-131 "pour le personnel non titulaire" qui présentent les disponibilités nécessaires.

DL.2017-6 - CREATION ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA
VILLE D'AIX EN PROVENCE-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 47
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»